

Procès-verbal n°7 bis de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Vendredi 16 Septembre 2022
À :	9h00 – Réunion téléphonique
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUQUIER, Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON, Mr Claude LUGUEL

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

ADDITIF AU PV N° 7 du 15 Septembre 2022

Mutés Supplémentaires Séniors

Suite à l'article 46 des Règlements Généraux de la Ligue de Football d'Occitanie
« Article 46 Utilisation de licencié(e) titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire [...] »

2. Par exception dans le cadre du développement du football féminin, tout club qui dispose d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat féminin soit national, régional ou départemental, depuis au moins deux saisons, pourra incorporer un joueur titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire dans une équipe qui dispute une compétition départementale. Ce club sera tenu de désigner, à son district d'appartenance, l'équipe où évoluera ce muté supplémentaire, au cours de la saison, **avant le premier match de compétition officielle de cette équipe.** »

Nom du Club	Date du mail	Affectation du muté supplémentaire
AIMARGUES - 503353	16.09.2022	Sénior D2
GC QUISSAC - 503265	16.09.2022	Sénior D3

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (ART 17.1 du règlement intérieur du District).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Mr Jean Marie Rouffiac

La Secrétaire de séance
Mme Cendrine Menuquier